

Etat des risques

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées	Code postal ou code Insee	Nom de la commune
4, rue des Bateliers - Cadastre Section J n°13	92110	CLICHY

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS* oui ☐ non ☒

prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

préciser (inondations, mouvement de terrain, ...)

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui ☐ non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR NATURELS** oui ☐ non ☐

prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

préciser (inondations, mouvement de terrain, ...)

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui ☐ non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIER* oui ☐ non ☒

prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

préciser (inondations, mouvement de terrain, ...)

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM oui ☐ non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES* oui ☐ non ☒

prescrit⁽¹⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ date

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à : effet toxique ☐ ou effet thermique ☐ ou effet de surpression ☐

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☐

> L'immeuble est situé en zone de prescription : oui ☐ non ☐

- si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location⁽⁵⁾ oui ☐ non ☐

* Vérifiez sur www.erial.georisques.gouv.fr l'état actualisé de votre plan de prévention des risques (PPRN/PPRM/PPRT)

** à compléter si le bien est concerné par plusieurs PPRN

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

(2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable à la préfecture.

(3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme.

(4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. L'information sur les éventuelles modifications de prescription.

(5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.



Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en

zone 1 ☒
très faible

zone 2 ☐
faible

zone 3 ☐
modérée

zone 4 ☐
moyenne

zone 5 ☐
forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

oui ☐

non ☒

Information relative à la pollution des sols

- Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

oui ☒

non ☐

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle, minière ou technologique

- L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T*?

oui ☐

non ☐

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

- L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022?

oui ☐

non ☐

- L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

oui ☐

non ☒

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à trente ans ☐

> compris entre trente et cent ans ☐

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?

oui ☐

non ☐

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?

oui ☐

non ☐

Documents à fournir obligatoirement :

- ◆ Si le bien est concerné par un ou plusieurs plans de prévention des risques :

☐ un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire ;

☐ un extrait du règlement concernant le bien.

- ◆ Si le bien est situé dans une commune classée en zone de sismicité de niveau 2,3,4 ou 5 :

☐ la fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr

- ◆ Si le bien est situé dans une commune classée en zone à potentiel radon de niveau 3 :

☐ la fiche d'information sur le radon disponible sur le site www.georisques.gouv.fr

- ◆ Si le bien est situé par un document d'urbanisme dans une zone exposée au recul du trait de côte :

☐ un extrait des prescriptions applicables à cette zone.

☐ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité

Vendeur / Bailleur

Date / Lieu

Acquéreur / Locataire

Nom :

Lieu :

Saint-cloud

Nom :

Signature :

Date :

22/12/2025

Signature :

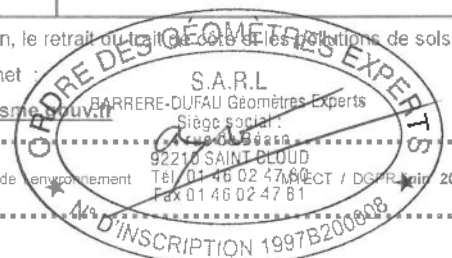
Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte et les pollutions de sols,

pour en savoir plus... consultez les sites Internet :

www.georisques.gouv.fr et www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Etat des risques, pollutions et sols

en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement



Périmètre réglementaire du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) de la Seine dans le département des Hauts-de-Seine



Légende

-  Périmètre réglementaire
-  Limite communale

Source : PPRI de la Seine dans le département des Hauts-de-Seine, approuvé par arrêté préfectoral du 9 janvier 2004

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? ☐ Oui ☐ Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL



ARGILE : 0/3

- 1 : Exposition faible
- 2 : Exposition moyenne
- 3 : Exposition forte

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition nulle : aucune présence de sols argileux n'a été identifiée selon les cartes géologiques actuelles. Toutefois il peut y avoir des poches ponctuelles de sols argileux.

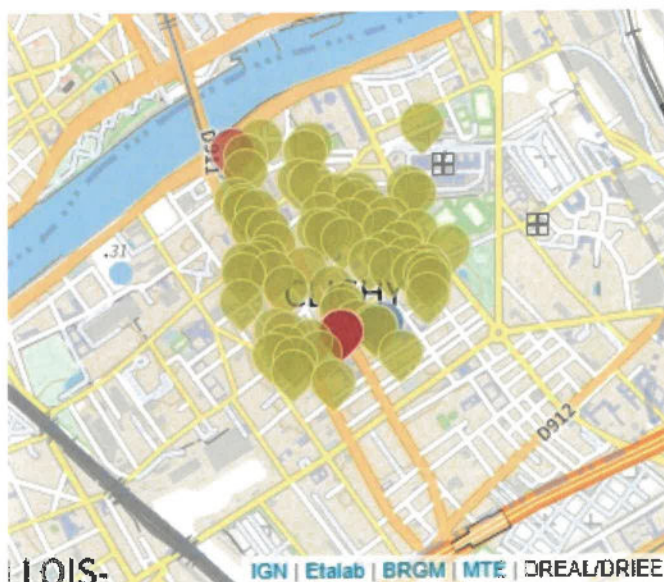


POLLUTION DES SOLS (500 m)

Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 29 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 66 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).
- 1 site(s) pollué(s) placé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS)





INONDATIONS

TRI : Métropole francilienne

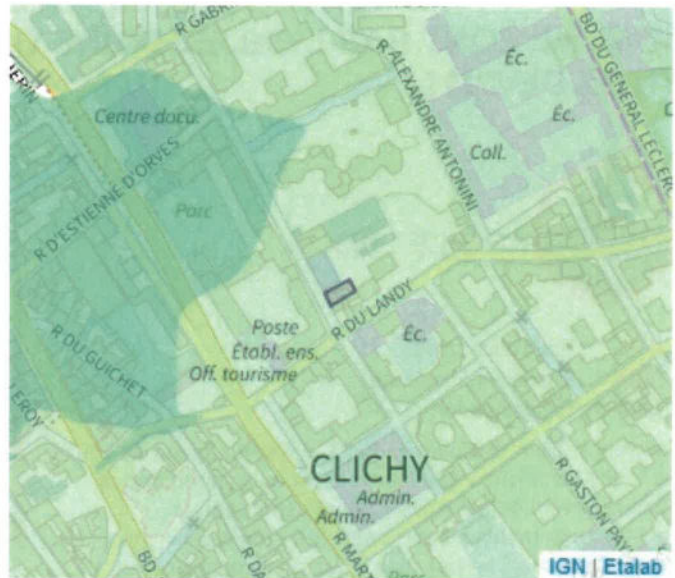
Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants.

L'identifiant de votre TRI est :

FRH_TRI_METROPOLEFRANCILIENNE

Votre bien est situé sur une zone qualifiée à risques d'inondation couvrant les aléas suivants :

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau rare ou millénal



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 7

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 6

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1616446A	28/05/2016	05/06/2016	15/06/2016	16/06/2016
INTE1804348A	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018
INTE8800010A	06/07/1987	07/07/1987	02/12/1987	16/01/1988
INTE9200533A	31/05/1992	01/06/1992	24/12/1992	16/01/1993
INTE9900444A	30/05/1999	30/05/1999	29/09/1999	20/10/1999
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
SADED FRANCE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100019203
LONJARET	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006518961
GARAGE DOISY	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409627
BP FRANCE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007406441
CLICHY DEPANNAGE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409000
PRESSING CASTERES	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006518975
UNIBETON	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007403927
TOTAL MARKETING FRANCE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007406603
CONSTRUCTA ASSET MANAGEMENT	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408798
CONSTRUCTA ASSET MANAGEMENT	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409811
BECHET	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409818
CHEMETALL SA	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006506264
PROCEDES RENFORS	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006506265
CLICHY PRESSING	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006514347
SARL SIMA CONFORT AUTO PEUGEOT	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006515643
CLICHY PRESSING	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517710
AF PRESSING	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006518959
SOLUTION PRESSING	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006518960
IDEAL SLIM	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006518970
LES ATELIERS DU PARC	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006520131
APPIA PARIS NORD	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409103
CROMOLOGY (siège social)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006522003
Nouvel Etablissement (8941)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408941
INTER DEPANNAGE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409001

Nom du site	Fiche détaillée
Atelier Menuiserie de Paris	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409065
TRANSFORMATEUR EDF	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409248
ARANE PRODUCTION	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410085
SEPTIME	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409847
SIAAP	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006520592

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884103
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884453
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884508
Laverie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884722
Teinturerie et laverie de linge	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884755
Blanchisserie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885166
Blanchisserie industrielle	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885588
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885920
Hôpital	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885912
Traitement de métaux	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886181
Garage automobile	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886182
Tôlerie - Chaudronnerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886194
Traitement chimique des métaux	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886582
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886618
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886644
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886708
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886851
Garage - Carrosserie, Peinture -Laverie, Pressing	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887234
Imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887513
Pressing	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887514

Nom du site	Fiche détaillée
Fabrique de parfums	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887596
Entreprise de bâtiment - dépôt d'essence	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887646
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887729
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887732
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887796
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887821
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887892
Dépôt de peinture	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887964
Garage Paymal	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888001
garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888217
Dépôt de liquide inflammables	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888618
Pressing	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3889017
Sté d'emballage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884747
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884667
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886627
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887688
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886722
Location de voitures	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888670
Usine	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884088
Dépôt de peinture	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884345
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884915

Nom du site	Fiche détaillée
Imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885180
Buanderie-Laverie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885589
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885628
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885915
Carrosserie, réparation	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886053
Garage de réparations automobiles (anc. Serrurerie)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886715
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887318
Laverie Automatique	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887515
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887705
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887867
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887894
Atelier de fabrication et de traitement d'objets métalliques et en plastique	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887971
Atelier de fabrication de filtres à huiles pour automobiles.	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888752
anc. Entreprise de transport et de transit	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP38884731
Serrurerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP38884914
Imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885181
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885229
Garage automobile - Atelier d'amortisseurs	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886213
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886732
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888062
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888063

Nom du site	Fiche détaillée
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888432
Laverie - Nettoyage à sec	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888922
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887704
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887739

Inventaire des site(s) pollué(s) placé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS)

Nom du site	Fiche détaillée
PROCEDES RENFORS SA	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00000960101

Code postal
92210

Commune de
CLICHY-LA-GARENNE

Code INSEE
92024

Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Annexe à l'arrêté préfectoral
n° DCPAT 2020-85

du 28^e JUILL 2020

mis à jour le | |

Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N
prescrit ☐ anticipé ☐ approuvé ☒ date 09 | 01 | 2004
¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations ☒ autres ☐
> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui ☐ non ☒
- La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N
prescrit ☐ anticipé ☐ approuvé ☐ date | |
¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations ☐ autres ☐
> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui ☐ non ☒

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

- > La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M
prescrit ☐ anticipé ☐ approuvé ☐ date | |
² Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
mouvement de terrain ☐ autres ☐
> Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux oui ☐ non ☒

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

- > La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit ³ oui ☐ non ☒
³ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet de surpression ☐
- > La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé oui ☐ non ☒
> Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☒
> Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements ⁴ oui ☐ non ☒

⁴ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

Code postal
92210

Commune de
CLICHY-LA-GARENNE

Code INSEE
92024

page 2/2

Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1
très faible



zone 2
faible



zone 3
modérée



zone 4
moyenne



zone 5
forte



Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3

oui ☐

non ☒

Information relative à la pollution de sols

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)

oui ☒

non ☐

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

> La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés

. de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

nombre 6

. de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique

nombre 0

Pièces jointes *

Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Cartographies relatives au zonage réglementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Périmètre réglementaire du PPRI de la Seine dans les Hauts-de-Seine en date du 09 janvier 2004 révisé le 07 juillet 2017

date 28 JUIL. 2020

le préfet de département

* Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture de département
www.departement.gouv.fr

Notice contenant des informations risques et pollution

en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

MTES / DOPH septembre 2018

Le secrétaire général chargé
de l'Administration de l'Etat
dans le département

Vincent BERTON



PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté préfectoral DCPAT n° 2020- 85 du 28 JUIL. 2020 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs sur la commune de Clichy-la-Garenne.

**LE SECRETAIRE GENERAL CHARGE DE L'ADMINISTRATION
DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5, L. 125-6, L. 125-7 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

Vu le décret du 23 août 2016, portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des hauts-de-Seine ;

Vu le décret n° 2018-434 du 4 juin 2018 qui a modifié l'application de l'information acquéreur/locataire sur les secteurs d'information sur les sols (SIS) ;

Vu le décret du 21 avril 2020 portant admission à la retraite de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, à compter du 6 juillet 2020 ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 mars 2013 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 19 mars 2013 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral DDE/GEP n° 2006/065 du 7 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques sur la commune de Clichy-la-Garenne, modifié par l'arrêté préfectoral DRIEA IDF 2011-2-089 du 15 septembre 2011,

Vu les arrêtés préfectoraux des 6 février 2018 et 26 mars 2019 relatifs à la mise en place des SIS sur la commune de Clichy-la-Garenne,

Vu l'arrêté préfectoral 2017-94 du 26 avril 2017 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs des Hauts-de-Seine ;

Considérant qu'en cas de vacance du poste de préfet, l'intérim est assuré par le secrétaire général de la préfecture, conformément à l'article 45 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;

Considérant l'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du code de l'environnement ;

Considérant l'obligation d'intégrer les SIS dans l'arrêté préfectoral relatif à l'information acquéreur/locataire, prévue à l'article R. 125-24-1. 3° du code de l'environnement ;

Sur proposition du secrétaire général chargé de l'administration de l'État dans le département,

ARRÊTE

Article 1 : La commune de Clichy-la-Garenne est exposée aux risques naturels d'inondation par débordement de la Seine et comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS).

Article 2 : Les éléments nécessaires à l'établissement de l'état des risques naturels, miniers et technologiques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers, prévu aux articles L. 125-5 et L. 125-6 du code de l'environnement, sont consignés dans le dossier communal d'Information Acquéreurs-Locataires annexé au présent arrêté.

Ce dossier communal d'Information Acquéreurs-Locataires est constitué des pièces suivantes :

- d'une fiche de synthèse listant les risques naturels prévisibles et technologiques recensés sur le territoire de la commune et les documents de référence attachés,
- de la carte du périmètre réglementaire du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine dans les Hauts-de-Seine pour la commune de Clichy-la-Garenne.

La liste des SIS présents sur la commune de Clichy-la-Garenne est disponible sur le site www.georisques.gouv.fr.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en mairie de Clichy-la-Garenne et en préfecture des Hauts-de-Seine.

Le dossier d'information est accessible sur le site internet de la direction régionale et interdépartementale de l'énergie et de l'environnement (DRIEE) à l'adresse suivante :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/departement-des-hauts-de-seine-92-rl498.html>.

Article 3 : L'obligation d'information sur les sinistres prévue au IV de l'article L. 125-5 du code de l'environnement s'applique pour les communes présentant un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique. Ceux-ci sont consultables en préfecture des Hauts-de-Seine et en mairie de Clichy-la-Garenne.

La liste de ces arrêtés est disponible sur le site www.georisques.gouv.fr.

Article 4 : Le présent arrêté et le dossier communal d'information sont notifiés au maire de la commune de Clichy-la-Garenne.

Une copie du présent arrêté et le dossier communal d'information sont adressés à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Clichy-la-Garenne et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Article 5 : Les arrêtés préfectoraux DDE/GEP n° 2006/065 du 7 février 2006 et DRIEA IDF 2011-2-089 du 15 septembre 2011 sont abrogés.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

Article 7 : Monsieur le secrétaire général chargé de l'administration de l'État dans le département, Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'énergie et de l'environnement d'Île-de-France et Monsieur le maire de la commune de Clichy-la-Garenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le secrétaire général
chargé de l'administration de l'État
dans le département,

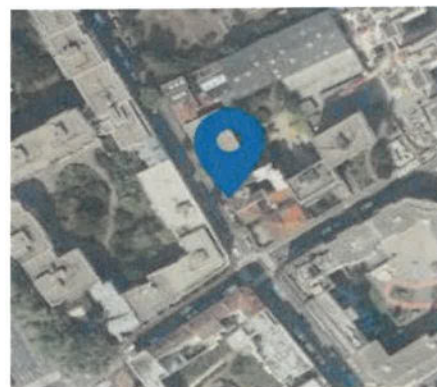
Vincent BERTON

GÉORISQUES

Rapport de risques

📍 Adresse recherchée :

4 Rue des Bateliers, 92110
Clichy



Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

5 Risques naturels identifiés :



INONDATION



à mon adresse :

EXISTANT



sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE



à mon adresse :

EXISTANT



sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME



à mon adresse :

FAIBLE



sur ma commune :

FAIBLE



**RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES**



à mon adresse :

PAS DE RISQUE CONNU



sur ma commune :

IMPORTANT



RADON



à mon adresse :

FAIBLE



sur ma commune :

FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :



**INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)**



à mon adresse :

NON CONCERNÉ



sur ma commune :

CONCERNÉ



**CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES**



à mon adresse :

CONCERNÉ



sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS



à mon adresse :

CONCERNÉ



sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation près de chez moi

 **Risque à mon adresse** **EXISTANT**

 **Risque sur la commune** **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Informations détaillées :

TRI : Métropole francilienne

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : FRH_TRI_METROPOLEFRANCILIENNE
Votre bien est situé en zone d'intensité : aléa de faible probabilité

AZI : La Seine

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

PAPI : PAPI Seine et Marne Francilienne

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 95DRIEE_IF20190001.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risque d'inondation près de chez moi



DDRM : DDRM92

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

6 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1804348A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/01/2018	15/02/2018
INTE1616446A	Inondations et/ou Coulées de Boue	28/05/2016	16/06/2016
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9900444A	Inondations et/ou Coulées de Boue	30/05/1999	20/10/1999
INTE9200533A	Inondations et/ou Coulées de Boue	31/05/1992	16/01/1993
INTE8800010A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/07/1987	16/01/1988

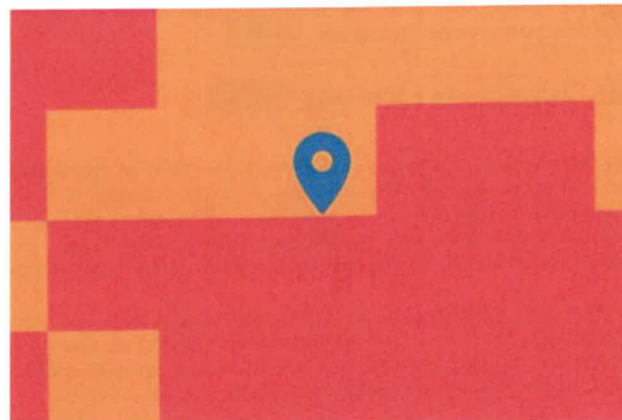
Risque de remontées de nappe près de chez moi

 Risque à mon adresse **EXISTANT**

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave.
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE



PAPI : PAPI Seine et Marne Francilienne

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 95DRIEE_IF20190001.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

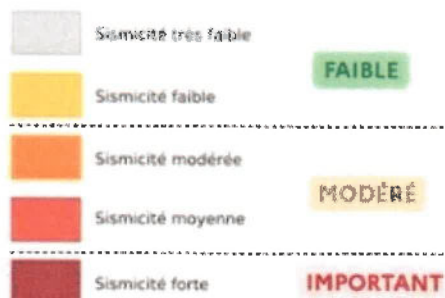
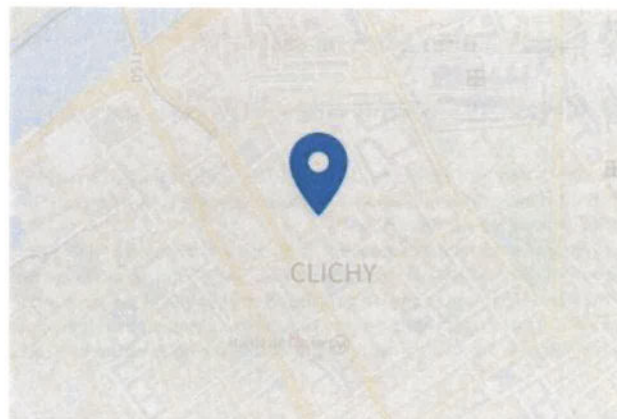
Risque de séisme près de chez moi

 **Risque à mon adresse** **FAIBLE**

 **Risque sur la commune** **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de 1/5.

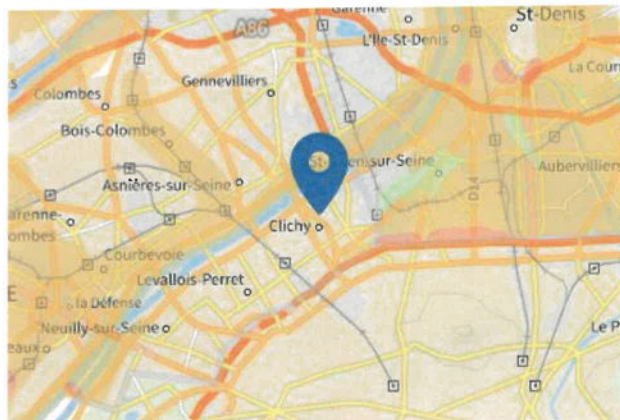
Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de retrait gonflement des argiles près de chez moi

 Risque à mon adresse **PAS DE RISQUE CONNU**

 Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

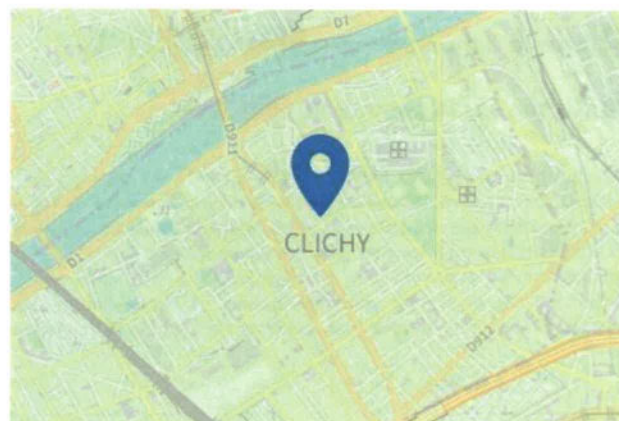


Risque radon près de chez moi

 Risque à mon adresse **FAIBLE**

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) près de chez moi

 Risque à mon adresse **NON CONCERNÉ**

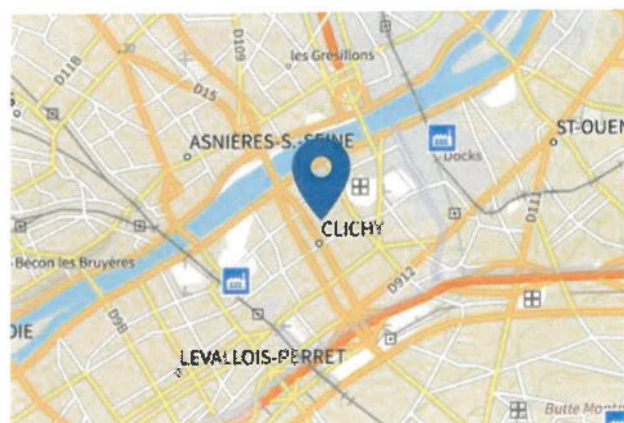
 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Canalisations de transport de matières dangereuses près de chez moi

 Risque à mon adresse **CONCERNÉ**

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



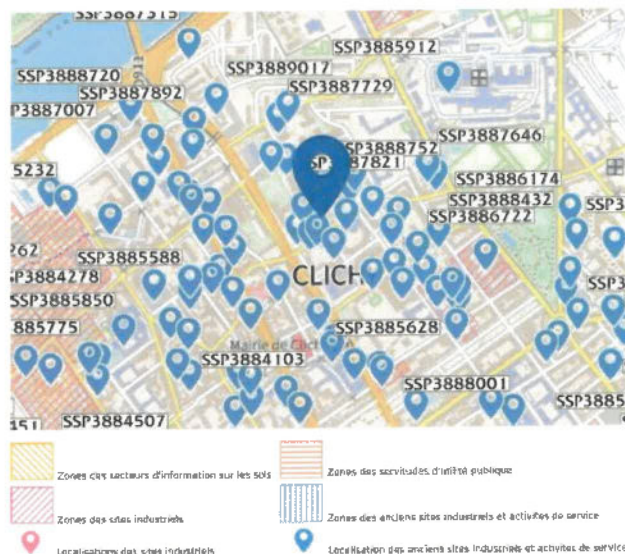
 Produits chimiques  Hydrocarbures  Gaz naturel

Risque de pollution des sols près de chez moi

 **Risque à mon adresse** **CONCERNÉ**

 **Risque sur la commune** **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 1.

Annexe 1 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

72 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3889017	Pressing	En arrêt	
SSP3888922	Laverie - Nettoyage à sec	Indéterminé	
SSP3888752	Atelier de fabrication de filtres à huiles	Indéterminé	
SSP3888720	Station-service BP du Pont de Clichy	En arrêt	
SSP3888670	Location de voitures	En arrêt	
SSP3888618	Dépôt de liquide inflammables	Indéterminé	
SSP3888432		Indéterminé	
SSP3888217	garage	Indéterminé	
SSP3888063		Indéterminé	
SSP3888062		Indéterminé	
SSP3888001	Garage Paymal	En arrêt	
SSP3887992	Station service du Pont de Clichy	Indéterminé	
SSP3887971	Atelier de fabrication et de traitement	En arrêt	
SSP3887964	Dépôt de peinture	Indéterminé	
SSP3887892		Indéterminé	
SSP3887821		Indéterminé	
SSP3887798	garage	En arrêt	
SSP3887796		En arrêt	
SSP3887739		En arrêt	
SSP3887732		En arrêt	
SSP3887729		En arrêt	
SSP3887704		Indéterminé	
SSP3887688	Garage	Indéterminé	
SSP3887646	Entreprise de bâtiment - dépôt	En arrêt	
SSP3887596	Fabrique de parfums	En arrêt	
SSP3887515	Laverie Automatique	En arrêt	
SSP3887514	Pressing	En arrêt	
SSP3887513	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3887318	Garage	Indéterminé	
SSP3887315		En arrêt	
SSP3887235	Garage automobiles	En arrêt	
SSP3887234	Garage - Carrosserie, Peinture -Laverie,	Indéterminé	
SSP3886851		Indéterminé	
SSP3886732		Indéterminé	
SSP3886722		Indéterminé	
SSP3886715	Garage de réparations automobiles (anc.	En arrêt	
SSP3886708	Garage	En arrêt	
SSP3886644		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3886627		En arrêt	
SSP3886618	Garage	Indéterminé	
SSP3886582	Traitement chimique des métaux	En arrêt	
SSP3886213	Garage automobile - Atelier	En arrêt	
SSP3886194	Tôlerie - Chaudronnerie	Indéterminé	
SSP3886182	Garage automobile	En arrêt	
SSP3886181	Traitement de métaux	En arrêt	
SSP3886053	Carrosserie, réparation	En arrêt	
SSP3886023	Fabrique de ressort	En arrêt	
SSP3885920		Indéterminé	
SSP3885915	Garage	Indéterminé	
SSP3885912	Hôpital	Indéterminé	
SSP3885628		En arrêt	
SSP3885589	Buanderie-Laverie	En arrêt	
SSP3885588	Blanchisserie industrielle	En arrêt	
SSP3885474	Fabrication de chauffe-eau électriques	En arrêt	
SSP3885229	Garage	En arrêt	
SSP3885181	Imprimerie	En arrêt	
SSP3885180	Imprimerie	En arrêt	
SSP3885166	Blanchisserie	Indéterminé	
SSP3884915		Indéterminé	
SSP3884913	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3884755	Teinturerie et laverie de linge	En arrêt	
SSP3884747	Sté d'emballage	En arrêt	
SSP3884731	anc. Entreprise de transport et de transit	En arrêt	
SSP3884722	Laverie	En arrêt	
SSP3884667		En arrêt	
SSP3884508	Garage	Indéterminé	
SSP3884507	Industrie chimique et parachimique	Indéterminé	
SSP3884453	Garage	En arrêt	
SSP3884345	Dépôt de peinture	En arrêt	
SSP3884278	Garage	En arrêt	
SSP3884103	Garage	Indéterminé	
SSP3884088	Usine	Indéterminé	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



SÉISME ?

An illustration of a person crouching under a desk, looking distressed. A red warning triangle with an exclamation mark is positioned above the desk. The background is a simple blue wall with a window showing a cityscape.

RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes
des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



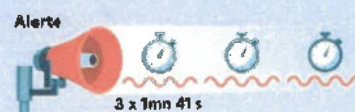
**QUE FAIRE
EN CAS D'...**

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux
disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile
que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitée toute flamme ou
étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr